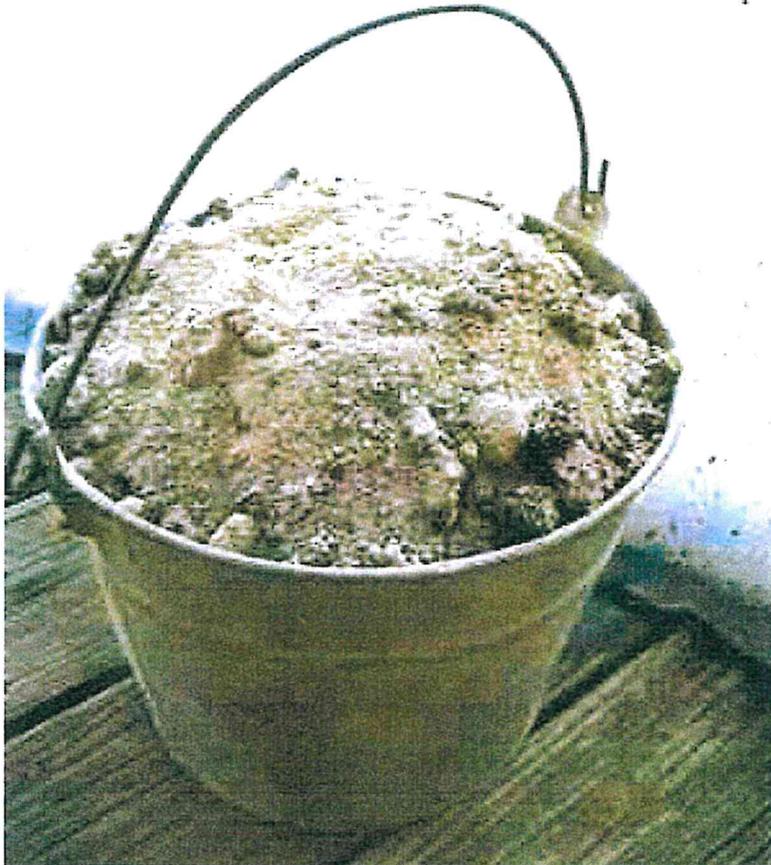


Où jeter vos cendres de cheminée

Aux ordures ménagères résiduelles ? Dans le jardin ? Si vous cherchez la réponse sur internet vous trouverez plusieurs informations et qui seront souvent contradictoires.

Vous pouvez les jeter aux ordures ménagères à condition de.....

De manière générale, le moyen le plus écologique de se débarrasser de ses cendres, est de les jeter avec les ordures ménagères résiduelles. Mais attention, il faut d'abord s'assurer que les cendres soient froides, autrement de la fumée pourrait apparaître dans votre poubelle. Les cendres doivent donc être laissées **à refroidir pendant 48h** à l'intérieur du poêle à bois. Si le poêle doit être vidé avant ce délai de 48h, il faudra les laisser dans un seau à cendres.



Conseils pour manipuler les cendres :

- Utiliser votre aspirateur pour enlever les cendres de votre poêle à bois pourrait l'endommager. Assurez-vous de n'utiliser qu'un aspirateur de cendres, ils sont conçus spécialement pour cet usage.
- Afin d'éviter que de la poussière provenant des cendres ne se répandent dans votre maison, mettez un couvercle sur votre bac à cendres lorsque vous les transportez vers la poubelle.
- Même les cendres provenant uniquement de bois de chauffage ne doivent pas être mises dans le jardin.

Le saviez-vous ? Les cendres peuvent avoir une seconde vie : Jardin, ménage, linge.....
<https://www.consoglobe.com/faire-cendres-bois-cheminee-3873-cg>